



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2020 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean) le Règlement PC-2916, abrogeant le Règlement PC-2863 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, a été adopté.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Donné à Pointe-Claire ce 15 avril 2020.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on April 7, 2020 at Pointe-Claire City Hall (451 Saint-Jean Boulevard) By-law PC-2916, repealing By-law PC-2863 aimed at awarding a grant so as to encourage the replacement of regular-flow toilets with low-flow ones, was adopted:

This by-law will come into force in accordance to the law.
Given in Pointe-Claire this April 15, 2020.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk